

Commune de Notre Dame de Bondeville
Centre Communal d'Action Sociale
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conseil d'Administration du 15 mars 2023

Le mercredi 15 mars deux mille vingt-trois à dix-sept heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni salle de réunion du deuxième étage en Mairie, sur la convocation de son Vice-président, Christian FOSSOUL, du lundi 06 mars deux mille vingt-trois et sous la Présidence de Myriam MULOT.

Nombre de membres : en exercice : 11 Présents : 7 votants : 7

Etaient Présents :

Myriam MULOT, présidente,
Dieinaba SY, Louissette LECOQ, Alain QUIBEL, Philippe RICHIER, Christian FOSSOUL, représentants le Conseil Municipal,
Anne Maigret, représentant les familles nombreuses,

Absent Excusé :

Dominique BARNET, représentant les personnes handicapées,
Valérie PETIT, représentant les familles nombreuses
Nathalie LEVEUF, représentant la jeunesse et l'insertion

Mme Louissette LECOQ est désignée secrétaire de séance.

2022-17

Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts au Budget Primitif 2022 pour la résidence autonomie

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1612.1
Vu les délibération budgétaire N° 2022-23 adoptant le document budgétaire relatif à l'exercice écoulé,

Considérant la nécessité d'engager certaines dépenses d'investissement sans attendre le vote du budget primitif du nouvel exercice.

Considérant que lesdites dépenses d'investissement ne pourront excéder 25 % des investissements budgétisés l'année précédente (25 % de 15 069.80 € = 3 767.45 €)

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur portant sur la proposition des écritures comptables à saisir :

| | | |
|--|------------|--|
| <u>Article 165</u> - Dépôt et cautionnements | 1 000.00 € | (4 000 € inscrits en 2022) |
| <u>Article 2188</u> - Autres | 150.00 € | (600 € inscrits en 2022) |
| <u>Article 2181</u> - Installations générales, agencement, | 2 617.45 € | (10 469.80 € inscrits en 2022) aménagement |
| Total | 3 767.45 € | |

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré,
Par 7 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

Autorise l'engagement, la liquidation et le mandatement des sommes ci-dessus.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois auprès du Tribunal Administratif de Rouen, à compter de sa publicité. Il sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Affiché le,

La Présidente du C.C.A.S.
Myriam MULOT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-267600328-20230329-2023-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/03/2023



*Centre Communal d'Action Sociale
Notre-Dame de Bondeville*

**RAPPORT D'ORIENTATION
BUDGETAIRE 2023
pour la Résidence Autonomie**